



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Colloque Numérique et
environnement :
faisons converger les transitions
Jeudi 8 octobre**

Paris, le 8 octobre 2020
N° 262

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et **Cédric O**, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, ont ouvert ce matin le colloque intitulé « *Numérique & Environnement : faisons converger les transitions* » auquel étaient conviés experts, entreprises, élus, acteurs locaux et chercheurs.

Cette journée, organisée au ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, témoigne de l'ambition du Gouvernement de faire converger les deux grandes forces transformatrices du 21^e siècle que sont le numérique et l'environnement au service du mieux vivre. Il s'agit de dépasser la logique de silos face à ces deux mouvements indispensables et stratégiques : d'une part la lutte contre le réchauffement climatique, la défense de la biodiversité, la protection de l'environnement ; d'autre part la transformation numérique de notre économie, de notre vie quotidienne et de l'action publique.

Pour Barbara Pompili : « *Le numérique est une opportunité comme un défi pour la transition écologique. Opportunité grâce au télétravail ou encore à une utilisation parcimonieuse de ressources précieuses comme l'eau ou l'énergie. Mais défi également lorsqu'on estime qu'entre 2010 et 2025, l'impact environnemental du numérique pourrait tripler. Son développement doit être raisonné, maîtrisé, en agissant sur la phase de fabrication qui concentre 75% de l'impact environnemental, mais aussi sur les usages. C'est le sens de la stratégie présentée aujourd'hui : poser les bases d'un numérique durable* ».

Pour Bruno Le Maire : « *Nous ne réussirons pas la transition écologique sans les technologies numériques. Elles ont une place majeure à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles ont un rôle clé pour améliorer la gestion des réseaux. Pour limiter les déplacements grâce au télétravail. Pour éviter les déperditions d'énergie dans les logements grâce à la domotique... Le plan de relance vise donc à développer ces technologies numériques d'avenir et à investir dans la transition écologique.* »

Pour Cédric O : « *Il ne faut pas opposer progrès technologique et transition écologique car le numérique est probablement l'outil le plus puissant à notre disposition pour faciliter cette transition. Mais il ne faut pas être naïfs, le progrès technologique n'est pas bon en soi : il doit*

être maîtrisé et piloté. Aujourd'hui, nous faisons le pari de mettre le numérique au service de l'objectif de préservation de notre environnement».

Les ministres ont annoncé le lancement d'une feuille de route interministérielle comprenant trois axes d'intervention :

- 1- Développer la connaissance de l'empreinte environnementale numérique
- 2- Réduire l'empreinte environnementale du numérique
- 3- Faire du numérique un levier de la transition écologique

En complément, les ministres ont d'ores et déjà fait plusieurs annonces qui illustrent l'ambition du gouvernement sur ce sujet :

- **La mise en place d'une éco-conditionnalité du tarif réduit de la taxe applicable à l'électricité consommée par un data center**, pour bénéficier de ce tarif réduit, les data centers installés en France devront mettre en place des mesures ambitieuses de maîtrise de leur empreinte environnementale, en matière d'efficacité énergétique et de récupération de la chaleur fatale, conformément à la proposition de la Convention citoyenne pour le climat.
- **Le soutien au développement de la réparation et du réemploi**, notamment dans le domaine des équipements électriques et électroniques, via une enveloppe de 21 M€ du plan de relance abondant le fonds économie circulaire de l'ADEME.
- **Le lancement d'une enquête de la DGCCRF sur le fonctionnement du marché de l'après-vente des terminaux numériques** (prix des pièces détachées, conditions d'accès des réparateurs à celles-ci, etc.)
- **La création d'un fonds de 300M€ destiné aux projets des start-ups de la Greentech**. Gérés par Bpifrance, ces financements vont permettre de verdir encore un peu plus notre écosystème tech et encourager l'émergence de nouveaux projets innovants au service de la transition écologique.
- **L'extension de l'accompagnement de la Mission French Tech, en articulation avec le label et le réseau d'incubateurs GreenTech Innovation, à une sélection de start-ups greentech à fort potentiel**. A l'instar des start-ups composant les programmes Next40 et French Tech 120, elles pourront bénéficier d'un soutien renforcé des services de l'Etat et de visibilité afin d'accélérer leur développement.
- **Le lancement de l'AMI pour la labélisation de la 7ème promotion de la Greentech Innovation** dans lequel la verticale « numérique responsable » vise à identifier et accompagner les startups et PME innovantes, futurs champions dans ce domaine.
- Le lancement dès cet automne de deux appels à projets de l'ADEME, pour soutenir le développement de l'éco-conception des services numériques dans les entreprises :
 - o **L'appel à projet recherche « PERFECTO 2021 »**. Il s'agit d'un appel à projets de recherche, développement et innovation de l'ADEME qui a pour but d'accompagner les entreprises dans leurs démarches d'écoconception. Cette nouvelle édition sera dotée de 1M€ avec un axe dédié aux projets d'écoconception numérique.
 - o **L'appel à projets « ECONUM : Ecoconception des services numériques »**. Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du plan de relance et vise à faire émerger une offre de produits, biens et services numériques à haute performance environnementale, grâce à la mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception

sur toute la chaîne de valeur du numérique : terminaux et matériel, logiciels, infrastructures, réseaux, serveurs et *data centers*. ECONUM s'adresse aux entreprises et acteurs publics et privés, quelles que soient leurs tailles (TPE, PME, ETI, GE). L'appel à projet sera ouvert jusqu'en 2022, et sera doté d'un minimum de 1,5M€ d'aides par an.

- **Le lancement de deux concertations :**

- **Avec les opérateurs Telecom** pour qu'ils s'engagent fermement en faveur du réemploi et reconditionnement d'équipements numériques usagés : Certains ont déjà répondu à l'appel mais désormais la collecte de téléphones qui ne sont plus utilisés doit être systématisée dans tous les réseaux de distribution des opérateurs de téléphonie mobile. Par ailleurs, ils sont invités à lancer une campagne de sensibilisation nationale pour inciter les Français à remettre leurs téléphones usagés pour leur donner une deuxième vie.
- **Avec les parties prenantes** pour évaluer l'ensemble des actions à mener pour développer la sobriété dans les usages, et susciter des actions volontaires d'acteurs qui faciliteraient l'adoption de bons usages (par exemple, la rationalisation de la lecture automatique de vidéos). Si besoin, des pistes de régulation sur ces questions seront explorées.

Cabinet de Barbara Pompili
01 40 81 78 31
secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Bruno Le Maire
01 53 18 41 13
presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Cédric O
01 53 18 43 10
presse@numerique.gouv.fr